

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 avril 2024 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Gina Tremblay, cheffe de division culture et bibliothèque
Mme Angélique Beaudet, commandante du poste 12 du Service de police
Mme Krisztina Balogh, Commandante du poste 21 du Service de police

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 509, 515-527, avenue des Pins Ouest : installation d'une enseigne en saillie sur façade et d'une enseigne au sol sur une clôture (mur-écran) (40.05) - aucune intervention

10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2021, avenue Atwater : un usage « restaurant » (40.06) – une intervention
- 621, rue Notre-Dame Est : un usage « parc de stationnement public intérieur » - une intervention
- 934, rue Sainte-Catherine Est : un usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » (40.08) - aucune intervention
- 1179, rue De Bleury : un usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » (40.09) - aucune intervention

CA24 240106

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

11 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 13 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Jean Duval

- paiement des infractions et frais encourus par M. Creton

Louis Piette

- vente de la gare Berri

Carla White
- logement et éviction (**dépôt d'un document**)

Daniel Thiffault
- problème de Airbnb au 2151, rue Beaudry

Éric Michaud
- démolition à la place Émilie-Gamelin

CA24 240107

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 17, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678003

Période de questions du public – Prolongation

Sylvain Côté
- remerciement pour contribution

Alain Creton
- remerciements et invitation (**dépôt d'une invitation**)
- taxe sur l'occupation du domaine public

Céline Thibault
- incendie du 1602, rue Saint-Dominique

Catherine Coghlin
- règlement 23-016 - Occupation et entretien du bâtiment

Jean-Claude Lalancette
- fermeture de la ruelle Saint-Christophe

Quinn Murph
- divergence d'aménagement entre les arrondissements
- possible ouverture de la rue Sainte-Catherine - Place des Arts pour les automobiles

Christine Vauchel
- demande de fermeture de l'entrée du tunnel du passage souterrain Du Fort

Nicolas Lemaire
- enjeux de sécurité de la piste cyclable sur du Havre, entre Sainte-Catherine et Hochelaga

Michel Martel
- bâtiment vacant aux coins de Saint-Antoine et De la Montagne
- cannabis sur la voie publique

Martin Bédard
- relocalisation de Spectre de rue

Fleur Trubert
- enjeux au square Cabot

Amaya Olivo
- ajout de jeux pour enfants au square Viger
- rénovations de l'Espace Faubourg Québec ou du parc de la Chasse-Galerie

Carl St-Denis
- sécurité aux intersections De Lorimier et rue Logan
- amélioration des cycles de feux de circulation au carrefour De Lorimier et Sainte-Catherine

Paul Racette-Dorion
- plan vélo 2024

Brigitte Dubreuil
- interdiction de tourner à gauche sur De Lorimier

Marc-Olivier Duquette
- mesures d'accélération des travaux à la hauteur de Notre-Dame Ouest et Saint-Henri

Catherine S
- plan d'action pour la rue du Havre

Christopher McCray
- axe cyclable sur Président-Kennedy

Andrée-Anne Cardinal
- pollution lumineuse sur la rue Florian

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA24 240108

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240109

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678021

CA24 240110

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA24 240042

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA24 240042.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678022

CA24 240111

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1242678023

CA24 240112

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 28 mars 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 28 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1242678024

CA24 240114

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240113

Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme à but non lucratif Société écocitoyenne de Montréal (SEM), en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par l'organisme à but non lucratif Société écocitoyenne de Montréal (SEM) en vertu de la Politique d'accès au soutien de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Société écocitoyenne de Montréal (SEM) :

Catégorie B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1244951005

CA24 240115

Accorder un contrat à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur Est de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 811 321,09 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20309 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder un contrat à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'enlèvement des graffitis, pour une durée de 19 mois, soit du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 737 564,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 24-20309 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 73 756,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1249448001

CA24 240116

Accorder deux contrats, pour les lots 1 et 2, à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux de la rue Frontenac et de la rue De Champlain - Autoriser une dépense maximale de 361 599,43 \$ taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20334 - 8 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'entretien horticole de la rue Frontenac - lot 1, et de la rue Champlain - lot 2, aux prix de sa soumission, et autoriser respectivement les sommes maximales de 203 340,19 \$ et 125 386,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20334;

D'autoriser une dépense de 20 334,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;

D'autoriser une dépense de 12 538,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;

De procéder à une évaluation du rendement de Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. ;
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1246071001

CA24 240117

Autoriser une affectation de 57 727,21 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder quatre contrats à 2436-3392 Québec inc. (Maison des fleurs vivaces), 2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils), Jardins Michel Corbeil et Pépinière Jardins 2000 inc. aux montants des items les concernant, pour l'acquisition et la livraison de vivaces, arbustes et petits arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 127 907,24 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20410 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 57 727,21 \$, net de ristournes;

D'accorder quatre contrats aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items les concernant, pour l'acquisition et la livraison de vivaces, arbustes, et petits arbres pour l'arrondissement Ville-Marie - année 2024, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles et autoriser une dépense globale de 127 907,24 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 5 110,78 \$, taxes incluses, pour le contrat avec 2436-3392 Québec inc. (Maison des fleurs vivaces);

D'autoriser une dépense maximale de 29 285,86 \$, taxes incluses, pour le contrat avec 2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils);

D'autoriser une dépense maximale de 78 378,23 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Les Jardins Michel Corbeil inc.;

D'autoriser une dépense maximale de 3 504,44 \$, taxes incluses, pour le contrat avec Pépinière Jardin 2000 inc.;

D'autoriser une dépense de 11 627,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1249522005

CA24 240118

Autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ - Accorder un contrat à Groupe ABF inc. pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 5 017 811,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-003 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$;

D'accorder à Groupe ABF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 3 837 107,93 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-003;

D'autoriser une dépense de 767 421,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 413 282,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1246937001

CA24 240119

Autoriser une affectation de surplus de 1 395 434,48 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage, d'architecture de paysage et d'utilités publiques (CSEM) au parc Fleury-Mesplet - Autoriser une dépense totale de 4 213 527,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP 24-004 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 1 395 434, 48 \$, net de ristournes;

D'accorder, à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage, d'architecture de paysage et d'utilités publiques (CSEM) au parc Fleury-Mesplet, au prix de sa soumission, et d'autoriser une dépense pour une somme maximale de 3 427 415,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-24-004;

D'autoriser une dépense de 514 112,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 272 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1246164002

CA24 240120

Accorder un contrat à 9317-9083 Québec inc. (Gestion FLORACOM) pour l'entretien printanier, la tonte et l'entretien automnal de surfaces gazonnées dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les saisons estivales 2024, 2025, 2026, avec deux options de renouvellement d'un an - Autoriser une dépense maximale de 137 957,11 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20389 - 10 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder un contrat à 9317-9083 Québec inc. (Gestion FLORACOM), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien printanier, la tonte et l'entretien automnal de surfaces gazonnées dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les saisons estivales 2024, 2025, 2026, avec deux options de renouvellement d'un an, au prix de sa soumission, et d'autoriser une dépense pour une somme maximale de 125 415,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20389;

D'autoriser une dépense de 12 541,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1244846001

CA24 240121

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Information Travail inc. (GIT) pour la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté 2024 dans le secteur Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 130 988 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à Groupe Information Travail inc. (GIT) un contrat de gré à gré pour la coordination et la mise en œuvre du plan propreté 2024 dans le secteur Sainte-Marie, pour une somme maximale de 130 988 \$, taxes incluses;

D'approuver, à cette fin, la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Groupe Information Travail inc (GIT);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1249483007

CA24 240122

Approuver la convention de location de local modifiée avec l'organisme Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et apporter les changements requis à l'annexe 1

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240437 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, autorisé la signature de dix conventions de location de locaux avec onze organismes à but non lucratif occupant des locaux dans des installations sous la responsabilité de l'arrondissement de Ville-Marie, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tout représentant des recettes totales de 30 696 \$, toutes les taxes incluses annuellement;

Attendu que l'Arrondissement souhaite modifier les termes de location avec l'organisme Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG) :

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention de location de local modifiée avec l'organisme Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

D'apporter les changements requis à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1249566001

CA24 240123

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 41 300 \$

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ au Comité social Centre-Sud;
- 500 \$ au Centre d'écologie urbaine;
- 3 000 \$ à Go Jeunesse - Tournois 3x3 et 8x8;
- 2 000 \$ à Go Jeunesse - Olympiades;
- 2 500 \$ au Partage & Solidarité;
- 5 000 \$ à l'Information alimentaire Populaire Centre-Sud;

- 3 900 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 3 000 \$ aux Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG);
- 3 900 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 1 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal;
- 5 000 \$ au Comité logement Ville-Marie;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 1 000 \$ à La Relance Jeunes et Familles;
- 3 000 \$ à la CDC Centre-Sud (Fiduciaire) Association citoyenne en devenir;
- 2 500 \$ à la Fondation JIA;

D'imputer cette dépense totale de 41 300 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1240175003

CA24 240124

Approuver les conventions, se terminant le 30 novembre 2024, avec six organismes afin de soutenir la réalisation des projets dans le cadre de l'appel à projets du Fonds en agriculture urbaine et accorder à cette fin une contribution totale de 40 000 \$

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver les conventions avec six organismes, ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux afin de soutenir la réalisation de leurs projets, dans le cadre de l'appel à projets dans le cadre du Fonds en agriculture urbaine;

D'accorder à cette fin les contributions suivantes :

- 4 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour le projet Un jardin au pied des gratte-ciels;
- 8 000 \$ au Centre de la petite enfance Topinambour pour le projet Jardin éducatif;
- 8 000 \$ à la Direction Chrétienne inc. (Centre Innovation Jeunes) pour le projet De la racine à la Ville;
- 8 000 \$ à Rencontres-cuisines pour le projet Promenade des saveurs;
- 7 000 \$ à Sentier Urbain pour le projet Potager de l'Hôpital Notre-Dame;
- 5 000 \$ à la Table ronde du Quartier chinois de Montréal pour le projet Le point vert Quartier chinois The green spot Chinatown;

D'imputer cette dépense totale de 40 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1244105001

CA24 240125

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.18.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240126

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec la Table de quartier Peter-McGill, pour un projet pilote de Maison de quartier pour les familles, les personnes âgées et celles nouvellement arrivées et permettant aux organismes communautaires du district d'avoir accès à une salle polyvalente pour y tenir des ateliers et des animations - Accorder une contribution totale de 24 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec la Table de quartier Peter-McGill dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social »;

D'accorder une contribution totale de 24 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1245377003

CA24 240127

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec La Mission Saint-Michael pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 24 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec La Mission Saint-Michael pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 24 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1245377002

CA24 240128

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Expérience Centre-Ville pour la réalisation de son projet le Sentier des jassettes et accorder une contribution de 176 700 \$

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder une contribution financière de 176 700 \$ à Expérience Centre-Ville, pour la réalisation de son projet le Sentier des jassettes;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1247448002

CA24 240129

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour le soutien à la Table ronde du quartier chinois dans le cadre du Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois et accorder une contribution maximale de 125 000 \$, taxes incluses

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour le soutien de la Table ronde du Quartier chinois;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 125 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville-centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1245377001

CA24 240130

Approuver les conventions, se terminant le 31 janvier 2025, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 110 000 \$

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver les conventions, se terminant le 31 janvier 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 40 000 \$ à la Fondation du Musée des Beaux-Arts de Montréal;
- 45 000 \$ au Musée McCord Stewart;
- 25 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière;

D'imputer cette dépense totale de 110 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1244680004

CA24 240131

Approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) pour le déploiement du projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest dans le Quartier des spectacles durant la saison estivale 2024 et accorder une contribution totale de 245 000 \$

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) pour le déploiement d'un projet de piétonnisation durant la saison estivale 2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 245 000 \$;

D'imputer cette dépense totale de 245 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par le Service de développement économique de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1242840001

CA24 240132

Autoriser une affectation de 612 307,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de paysagement, incluant la construction d'une terrasse en bois, dans la portion sud du parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 670 556,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-005 – 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder à Les Entreprises Ventec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de paysagement, incluant la construction d'une terrasse en bois, dans la portion sud du parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 474 214,39 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-005;

D'autoriser une dépense de 71 132,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 125 210 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1239349002

CA24 240133

Autoriser une affectation de surplus de 215 000 \$ - Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 décembre 2024, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation de 3 projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 215 000 \$

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 215 000 \$;

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 décembre 2024, avec la Société de développement commercial du Village dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024, pour le déploiement de 3 projets;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 215 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1242840002

CA24 240134

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240135

Autoriser une affectation de surplus de 554 334 \$ pour l'année 2024 pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public ainsi que pour le Programme d'art mural dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 554 334 \$, net de ristournes, pour l'année 2024, pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public ainsi que pour le Programme d'art mural dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1244206001

CA24 240136

Autoriser une affectation de surplus de 3 160 000 \$ pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public ainsi que pour le Programme d'art mural

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation de surplus de 3 160 000 \$, net de ristournes, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public ainsi que pour le Programme d'art murale dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1244206002

CA24 240137

Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovia » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias sportives »;

De garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans le projet;

D'autoriser l'utilisation de la somme consentie via le Programme.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1245038002

CA24 240138

Accepter, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de bonification du domaine public, incluant la gestion des arbres enlevés et déplacés, dans le cadre de l'entente de collaboration entre la Ville et la STM pour le projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM et les travaux connexes dans le parc Émilie-Gamelin et sur le boulevard De Maisonneuve

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accepter, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de bonification du domaine public, incluant la gestion des arbres enlevés et déplacés, dans le cadre de l'entente de collaboration entre la Ville et la STM pour le projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM et les travaux connexes dans le parc Émilie-Gamelin et sur le boulevard De Maisonneuve.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1248853003

CA24 240139

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1242678025

CA24 240140

Autoriser une affectation de surplus de 975 000 \$, à raison de 325 000 \$ par année pour 2025, 2026 et 2027 pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du Quartier culturel des Faubourgs

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une affectation au surplus de 975 000 \$, à raison de 325 000 \$ par année, pour 2025, 2026 et 2027, pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du Quartier culturel des Faubourgs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1248518003

CA24 240141

Autoriser une dépense et affecter les surplus d'un montant de 2 248 458 \$, net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une dépense et d'affecter les surplus d'un montant de 2 248 458 \$, net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1245920001

CA24 240142

Autoriser une dépense de 247 055,98 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels auprès de la firme Stantec Experts-Conseils sur l'entente-cadre 21-19044 pour l'étude de mobilité en lien avec le projet de piétonnisation permanente de la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le Quartier des Spectacles

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser une dépense de 247 055,98 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels auprès de la firme Stantec Experts-Conseils sur l'entente-cadre 21-19044 pour l'étude de mobilité en lien avec le projet de piétonnisation permanente de la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le Quartier des Spectacles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1237365004

CA24 240143

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240144

Adopter une résolution, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1500, avenue McGill College (Place Montréal Trust) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024;

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant, pour les zones 0009 et 0013, la tenue d'un registre :

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

- 1) D'accorder pour la partie de bâtiment situé sur le lot 1 515 501 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 10, 43 et 242 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et 1, 1.3 et 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du complexe immobilier situé dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine et Mansfield, l'avenue McGill College et le boulevard De Maisonneuve, dans le Quartier de Saint-Georges, au centre-ville (6876) relativement à la hauteur, la densité, les usages résidentiels et la conformité aux plans annexés au programme de développement;
 - b) transformer, agrandir et occuper le bâtiment, le tout de manière substantiellement conforme aux plans 53 à 80 et 81.3 réalisés par Daoust Lestage Lizotte Stecker estampillés par l'arrondissement le 21 novembre 2023.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la volumétrie doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
 - b) les étages « RDC/Niveau 3 » et « RDC+1/Niveau 4 » identifiés aux pages 59, 60 et 72 des plans mentionnés précédemment ne peuvent pas être occupés par un usage résidentiel;
 - c) au moins une proportion de 30 % du total de la superficie de l'emplacement identifié « Toit du basilaire » à la page 83.1 des plans mentionnés précédemment doit être revêtue d'un toit vert;
 - d) les façades de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine ne doivent comporter aucun balcon;
 - e) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, une étude éolienne et un projet intégrant les mesures de mitigations, le cas échéant;
 - f) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) la composition de la façade du basilaire de l'avenue McGill College doit tendre à être largement fenestrée;

- ii) l'entrée principale depuis l'avenue McGill College doit tendre à être marquée;
- iii) la façade du basilaire de la rue Sainte-Catherine doit favoriser son ouverture tout en intégrant une bonne part de maçonnerie;
- iv) sur les murs où ils sont autorisés, les balcons doivent tendre à être intégrés au volume en minimisant leurs saillies;
- v) sur les toits, en plus des espaces végétalisés, la plantation d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée;
- vi) sur les toits, une grande variété de végétaux indigènes à croissance rapide est favorisée;
- vii) sur les toits, l'épaisseur du substrat doit tenir compte du type de végétaux plantés.

De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation et d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 470
1237303005

CA24 240145

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 21 mars au 31 décembre 2024

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'occupation du domaine public du 21 mars au 31 décembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 727 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 306 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 671 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 216 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 234 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1247883005

CA24 240146

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 3^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 376 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 728 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 307 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 672 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 235 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 217 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1245907004

CA24 240147

Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public, la fermeture de certaines rues et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial de réaliser le calendrier 2024 des promotions commerciales

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser, en vertu du règlement P-11, l'occupation du domaine public, la fermeture des rues identifiées selon le calendrier identifié dans le document intitulé « Annexe 1 - Programmation des promotions commerciales - Saison 2024 », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 377 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 729 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 308 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 673 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 236 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 218 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces promotions commerciales identifiées selon les sites, dates et horaires, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1245907003

CA24 240148

Accorder des dérogations mineures relativement à l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé sur la partie arrière du 509 et aux 515-527, avenue des Pins Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (Institut de recherche en Sciences du Sport Sylvan Adams (SASSI) de l'Université McGill)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'accorder des dérogations mineures notamment aux articles 476, 491, 492, 501, 514 et 516 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé sur la partie arrière du 509 et aux 515-527, avenue des Pins Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- réaliser le projet de manière substantiellement conforme aux plans préparés par l'Université McGill et estampillés par l'arrondissement le 12 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1247199001

CA24 240149

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 153, un usage restaurant au rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 2021 avenue Atwater

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 153, un usage « restaurant » au rez-de-chaussée, pour le bâtiment situé au 2021 avenue Atwater.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1243332001

CA24 240150

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « parc de stationnement public intérieur » pour les deux étages de sous-sol du bâtiment situé au 621, rue Notre-Dame Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « parc de stationnement public intérieur » prévu au paragraphe 4^o de l'article 211 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour les deux étages de sous-sol du bâtiment situé au 621, rue Notre-Dame Est, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1245289004

CA24 240151

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » relativement à l'aménagement de logements aux 2^e et 3^e étages du bâtiment situé au 934, rue Sainte-Catherine Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » prévu au paragraphe 1^o de l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282),

relativement à l'aménagement de logements aux 2^e et 3^e étages du bâtiment situé au 934, rue Sainte-Catherine Est, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1244869002

CA24 240152

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel relativement à l'aménagement d'un logement au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1179, rue De Bleury, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel » tel que prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'aménagement d'un logement au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1179, rue De Bleury, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1246255002

CA24 240153

Adopter une résolution autorisant des enseignes face à des ouvertures du rez-de-chaussée du basilaire pour le bâtiment situé au 1275, avenue des Canadiens-de-Montréal, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Projet de résolution

Il est proposé par Alia Hassan-Cournol

appuyé par Serge Sasseville

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1275, avenue des Canadiens-de-Montréal, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 97.2 et 479 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'installer des enseignes, le tout substantiellement conforme aux pages 4 à 8 des plans réalisés par la firme BLTA et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 mars 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) les deux enseignes identifiées " *porte 3C* " et " *porte 5C* " aux pages 4, 6 et 7 doivent être installées à une hauteur supérieure à la porte qui leur est adjacente ;
 - b) les enseignes doivent être constituées exclusivement de lettres, de symboles, de logos ou de formes détachés;
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, pour obtenir un certificat pour la première enseigne visée par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 476
1245289003

CA24 240154

Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 153 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière » de l'arrondissement de Ville-Marie, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1248958001

CA24 240155

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1242678026

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 7 mai 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 34.

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Valérie Plante
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240159 lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024.